

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

COMMUNE DE BUZANÇAIS



MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME RELATIVE AU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE

DECLARATION DE PROJET N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME RELATIVE A L'EXTENSION DE LA CARRIERE

En application de l'article R121-19 du code de l'Environnement

1. Objets de la concertation préalable du public :

La concertation préalable porte à la fois sur la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Buzançais relative au projet de parc photovoltaïque au lieu-dit "Les Sables de la Perrière" et la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le renouvellement et l'extension d'exploitation de la carrière de Chaventon – Gâtines.

2. Durée de la concertation préalable du public :

Du mercredi 15 juin au mercredi 29 juin 2022 inclus.

3. Modalités de la concertation préalable du public :

Afin de prendre connaissance des enjeux des projets, et de participer à son élaboration :

- Pendant toute la durée de la concertation, les dossiers de concertation seront mis à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture habituelles et sur le site internet : www.buzancais.fr.
- Des observations pourront être adressées par écrit à la mairie ou sur les registres disponibles en mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme-election@buzancais.fr
- Une réunion publique sera organisée le lundi 27 juin à 19h00 à la salle des fêtes de Buzançais (petite salle).

La synthèse des observations et propositions recueillies figureront dans un bilan de concertation.